



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2011-20 du 29 MARS 2011

OBJET : Tarification des copies de documents administratifs.

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

Le 29 mars 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mars 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

29 (à partir de la délibération n° 2011-14)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

6 (à partir de la délibération n° 2011-14)

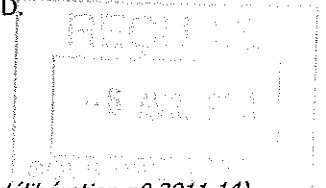
Nombre de votes : 36 (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15
M. PLEINDOUX s'absentant pour ces deux délibérations)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Laëtitia CODURI, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Philippe SEZANNE (donne pouvoir à partir de la délibération n° 2011-14), M. Marc FAURE-BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Claude PLEINDOUX (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15), M. Christophe MARTIN, M. Patrick LESPINASSE, Mme Corinne MEYER, Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Christian BREMOND.

Avaient donné pouvoir :

- M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
- M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
- Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
- Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
- M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
- M. Philippe SEZANNE à M. Henry RAOUX (à partir de la délibération n° 2011-14)



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vu la loi n° 2000-321-17 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret n°2001-493 du 6 juin 2001 et l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 (NOR : PRMGO 0170682 A) relatif aux conditions de fixation et de la détermination du montant des frais de copie d'actes administratifs,

Vu les fréquences demandes de consultations de documents administratifs au siège de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° VI C du 15 octobre 2003, portant création d'une régie de recettes pour le service du « Secrétariat Général » au siège de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant que le tarif de copie de document administratif approuvé, n'était pas conforme au tarif de la directive de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001,

Considérant qu'il convient de fixer à nouveau le tarif des copies nécessaire à l'exercice de ce droit d'accès et d'y ajouter le tarif pour un CD Rom,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 janvier 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Fixe le montant du coût unitaire de la copie de document administratif à 0,18 euro pour un format A4 et 0,36 euro pour un format A3, en noir et blanc,
- Fixe le montant d'une copie de CD ROM au tarif de 2,75 €,
- Précise que les recettes seront encaissées sur le budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : ~ 5 AVR. 2011

Date affichage : ~ 6 AVR. 2011